

TROISIÈME PARTIE -- LE RÈGLEMENT DES CONFLITS

19.	LE CAMBODGE	143
20.	L'AMÉRIQUE CENTRALE	149
21.	LE CONFLIT EN UNION SOVIÉTIQUE	157
22.	HAÏTI	169
23.	LA CORNE DE L'AFRIQUE : ÉTHIOPIE, SOMALIE, SOUDAN	175
24.	L'INDE ET LE PAKISTAN	185
25.	ISRAËL ET LES TERRITOIRES OCCUPÉS	191
26.	LES CORÉES	205
27.	LE LIBAN	211
28.	LE MYANMAR	219
29.	LA GUERRE DU GOLFE	225
30.	L'AFRIQUE DU SUD	259
31.	L'AFRIQUE AUSTRALE : ANGOLA, NAMIBIE ET MOZAMBIQUE	271
32.	LA YOUGOSLAVIE	277
33.	LE SAHARA OCCIDENTAL	285

QUATRIÈME PARTIE -- LES INSTITUTIONS

34.	LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE	289
35.	LE PACIFIQUE NORD	297
36.	L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)	303
37.	LES NATIONS UNIES ET LE MAINTIEN DE LA PAIX	309

CINQUIÈME PARTIE -- FAITS ET CHIFFRES

1.	LE CANADA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	317
2.	LE CANADA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ	325
3.	LES FORCES CANADIENNES	327
4.	LA CONTRIBUTION DU CANADA AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE 1948 À AUJOURD'HUI	331
5.	LES OBLIGATIONS INCOMBANT AU CANADA EN VERTU DES TRAITÉS	335
6.	LE TRAITÉ SUR LA RÉDUCTION DES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE. ARSENAUX ACTUELS DES FORCES DE L'OTAN ET DU PACTE DE VARSOVIE ET RÉDUCTIONS CONVENUES	339
7.	LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA LOI SUR LES MESURES D'URGENCE	341
8.	L'ÉQUILIBRE NUCLÉAIRE STRATÉGIQUE	343
9.	LE RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES CONCERNANT LE GOLFE PERSIQUE	347